

Séance du 29 mars 2012

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Etchegaray à M. Lacassagne ; Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Gouffrant ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Castel ; Mme Thicoipé à M. Soudre ; Mme Loupien-Suares à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FINANCES** - Vote des taux d'imposition pour l'année 2012.

Suite à la communication des bases d'imposition par les services fiscaux, il convient de fixer les taux applicables en 2012 pour les impôts directs locaux. Les bases notifiées pour 2012 sont les suivantes, étant rappelé qu'elles constituent à ce stade uniquement des estimations, les bases définitives n'étant connues qu'en fin d'année :

	Bases 2011 définitives	Bases 2012 prévisionnelles	Evolution en montant	Evolution en %
Taxe d'habitation	52 266 114 €	54 388 000 €	2 121 886 €	+ 4 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	55 420 175 €	57 396 000 €	1 975 825 €	+ 3,6 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	202 800 €	145 100 €	- 57 700 €	- 28 %

La variation indiquée comprend l'actualisation générale des bases de 1,8 % retenue par la loi de finances pour 2012.

Nous avons eu également connaissance du montant des allocations compensatrices versées par l'État en contrepartie d'allègements fiscaux votés au niveau national :

- compensation de taxe professionnelle : 221 311 €

- compensation de taxes foncières : 227 588 €

- compensation de taxe d'habitation : 1 481 717 €

soit un total de 1 930 616 €, en baisse de 44 236 € (- 2,2 %) par rapport à l'an dernier.

A taux d'imposition constants, le produit fiscal obtenu représente 25 540 149 €, ce qui représente une progression de 3,3 % par rapport au produit fiscal définitif 2011.

	Bases 2012	Taux 2012	Produit attendu
Taxe d'habitation	54 388 000 €	26,44 %	14 380 187 €
Taxe foncière bâti	57 396 000 €	19,32 %	11 088 907 €
Taxe foncière non bâti	145 100 €	48,97 %	71 055 €
Total			25 540 149 €

Il est proposé, pour la troisième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, qui resteront donc au même niveau qu'en 2009.

Il est demandé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2012 comme indiqué ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.